



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2005-9-3

Ottawa, le 14 décembre 2005

*Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2005-9, 2005-9-1 et 2005-9-2 du 14 et 28 octobre 2005 et du 14 novembre 2005 relativement à l'audience publique qui aura lieu le **19 décembre 2005 à 9h00**, à l'administration centrale, 1, Promenade du Portage, **Gatineau (Québec)**, le Conseil annonce ce qui suit :*

1. **À LA DEMANDE DE LA REQUÉRANTE, L'ARTICLE SUIVANT EST RETIRÉ DE CET AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE ET LA DEMANDE SERA RETOURNÉE À LA REQUÉRANTE.**

ARTICLE 5

Chibougamau (Québec)
No de demande 2005-0477-1

Demande présentée par **Radio Matagami** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM communautaire de Type A de langue française à Chibougamau.

2. **L'ARTICLE SUIVANT EST RETIRÉ DE L'AUDIENCE PUBLIQUE ET REPORTÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE.**

ARTICLE 9

Tisdale (Saskatchewan)
No de demande 2005-0596-9

Demande présentée par **Treana Rudock, au nom d'une société devant être constituée (SDEC)**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Tisdale.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>